COMTÉ





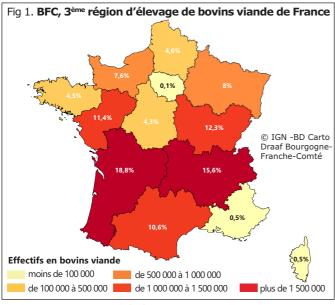
Données téléchargeables

LA FILIÈRE BOVINS VIANDE

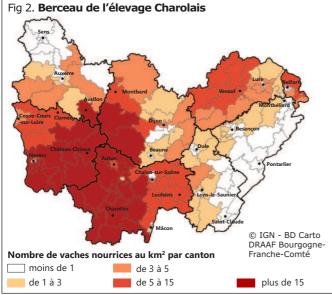
JUILLET 2020 N°4

La Bourgogne-Franche-Comté, un territoire historique de l'élevage allaitant

L'élevage bovin en général et allaitant en particulier a façonné le paysage de la région. Les surfaces toujours en herbe couvrent un quart du territoire de Bourgogne-Franche-Comté, ce qui est bien supérieur à la moyenne nationale (17 %). Pourtant, depuis 2015, le cheptel de bovins allaitants ne cesse de décroître, 78 000 bovins en moins dont 37 000 vaches nourrices (soit respectivement 6 % et 7 % des animaux).



Source: Agreste - BDNI au 31/12/2019, traitement SSP



Source: Agreste - BDNI 31/12/2019

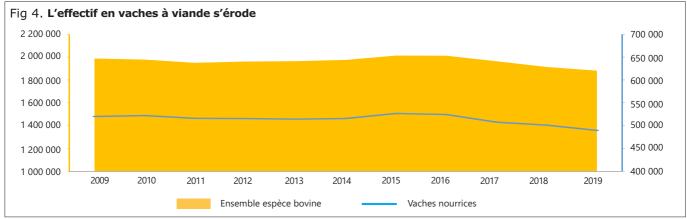
L'élevage allaitant de Bourgogne-Franche-Comté, avec 12 % des effectifs, constitue le 3ème cheptel de France après celui de Nouvelle-Aquitaine (19 %) et celui de Auvergne-Rhône-Alpes (16 %). En 2019, ce sont de l'ordre de 1 272 000 bovins allaitants (source : SRISE retraitement SAA, 1 315 000 BDNI traitement SSP) qui sont présents en région pour un cheptel bovin total de 1 880 000 têtes. Parmi, ces animaux, le cheptel de souche est constitué de 489 300 vaches nourrices.

En région, ces animaux sont principalement élevés en Saône-et-Loire (43 %), dans la Nièvre (27 %) et en Côted'Or (15 %) les 3 départements berceaux de l'élevage charolais. Ainsi, cette race est très largement majoritaire et représente 81 % des effectifs, suivie de la Limousine avec 8 %.

ig 3. Effectifs en	bovins par	département
---------------------------	------------	-------------

	Vaches nourrices	Génisses de boucherie de 1 à 2 ans	viande	Ensemble espèce bovine
Côte-d'Or	72 846	3 669	8 179	223 285
Doubs	6 798	2 588	1 671	244 382
Jura	9 148	1 987	2 706	152 855
Nièvre	131 913	5 887	7 116	334 630
Haute-Saône	29 377	4 234	7 665	195 919
Saône-et-Loire	208 611	10 849	17 771	610 009
Yonne	27 502	1 527	2 752	101 401
Territoire-de-Belfort	3 096	388	338	18 729
BFC	489 291	31 129	48 198	1 881 210

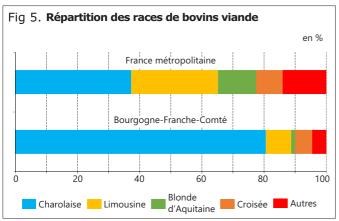
Source: Agreste-Statistique Agricole Annuelle et Provisoire 2019



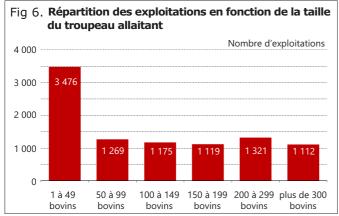
Source: Agreste-Statistique Agricole Annuelle et Provisoire 2019

Toutefois, en 10 ans, les effectifs de bovins allaitants ont diminué de 5 %. Ces effectifs ont connu leur apogée en 2015 et s'érodent depuis. En 5 ans, le cheptel régional a perdu 37 000 vaches nourrices. Ce constat est à mettre en relation avec le nombre d'exploitations allaintantes qui diminue lui aussi. Entre 2016 et 2019 (soit 4 ans), la région a perdu 14 % de ses exploitations ayant des vaches allaitantes. Dorénavant, l'augmentation du nombre de vaches nourrices par exploitation ne compense plus la disparition d'exploitations bovins viande.

Autre phénomène associé, sur le période 2015-2019, le nombre de bovins de moins d'un an recule de plus de 11 %, de l'ordre de 50 000 animaux.



Source : Agreste- Traitement SRISE, BDNI au 31/12/2019



Source: Agreste-Traitement SRISE, BDNI au 31/12/2019

Fig 7. Exploitations de la région élèvant des bovins allaitants

	2000	2010	2013	2016	2019
Exploitations avec vaches allaitantes	12 989	10 883	9 545	8 685	7 479
dont moyennes et grandes	10 095	8303	8413	7469	* 5 996
dont spécialisées (OTEX 4600)	7 210	5841	4912	4439	** 4 727
Nombre moyen de vaches par exploitation	39	50	50	61	64

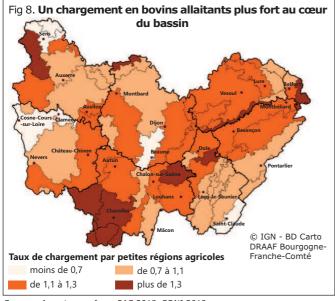
Sources: Agreste - Recensement de l'Agriculture 2000 et 2010, ESEA 2013 et 2016, BDNI au 31/12/2019 * plus de 50 bovins, ** plus de 100 bovins

Au 31 décembre 2019 à partir de la Base de Données Nationale d'Identification (BDNI), on dénombre 9 472 exploitations ayant au moins 1 bovin viande (pour un total de 12 539 exploitations bovines) en Bourgogne-Franche-Comté. Par contre, seules 7 479 exploitations ont au moins 1 vache allaitante. Les exploitations ayant plus de 150 bovins, sont au nombre de 3 552.

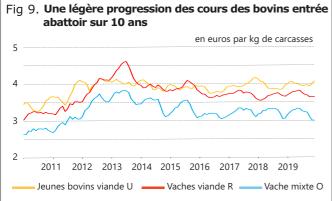
Ne considérant que les exploitations de plus de 10 vaches, une exploitation moyenne en Bourgogne-Franche-Comté comprend 73 vaches nourrices, contre 52 en moyenne France. Dans la Nièvre et en Saône-et-Loire, cette effectif atteint respectivement 86 et 78 vaches allaitantes. A l'opposé, un élevage allaitant du Doubs et du Jura compte respectivement 35 et 37 vaches allaitantes.

Méthode: traitement de la BDNI

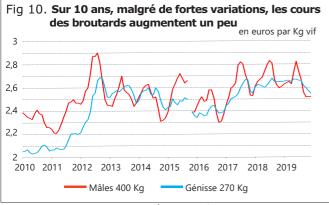
Les effectifs par race extrait de la BDNI sont classiquement affectés (traitement SSP) à deux catégories de troupeaux : Lait ou Viande. Ainsi, les animaux « Croisés » se retrouvent systématiquement parmi la catégorie Viande, quelle que soit la nature du troupeau dont ils sont issus. Nous avons choisi d'effectuer une correction à partir des vaches présentes dans le troupeau. Ainsi dans un troupeau comprenant essentiellement des vaches laitières, les animaux croisés sont requalifiés Lait. Les animaux croisés des autres troupeaux demeurent codés Viande. Pour les troupeaux mixtes, les croisés sont affectés à la catégorie de vaches la plus importante et en l'absence de vaches à la catégorie Viande (cf. les engraisseurs).



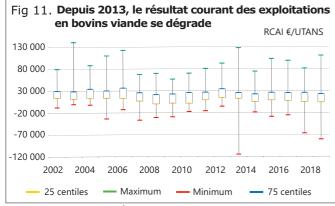
Source : Agreste - surfaces PAC 2018, BDNI 2019



Source : Agreste - Commission Bassin Centre-Est



Source : Agreste - Commission Interdépartementale Dijon



Source: Agreste-RICA 2002 à 2018

La présence des principaux animaux d'élevage sur le territoire bourguignon-franc-comtois se traduit par des taux de chargement (en Equivalent Vache Laitière) différents en fonction de la pression d'élevage. Ainsi, en lien avec la répartition de l'élevage allaitant, la pression est plus importante sur les petites régions agricoles (PRA): Sologne-Bourbonnaise (71), Charolais et Brionnais. Les autres PRA en foncé, figure 8, correspondent à des bassins laitiers.

Méthode

Le taux de chargement est calculé comme le rapport entre la somme des Equivalents Vaches Laitières (EVL) d'un territoire rapportée à la Surface Fourragère (SF) de ce même territoire.

L'ensemble des catégories de bovins (viande et lait) ainsi que les reproducteurs ovins et caprins sont convertis en EVL (vache au paturage produisant 3000 kg de lait par an sans complémentation). La SF correspond aux surfaces en praires permanentes, en praires temporaires, en fourrages, en légumineuses et maïs ensilage (PAC 2018).

Les prix des bovins gras suivent une évolution cyclique plus ou moins marquée suivant les catégories avec des prix plus élevés en été, et réduits en hiver.

Entre 2010 et 2019, les cours des Jeunes Bovins U (JB U), Vaches Viande R et Vaches Mixtes O, progressent de l'ordre de 16 %. Schématiquement, on observe 2 phases entre 2010 et 2020. Jusqu'à 2013 les prix connaissent une évolution à la hausse. La Vache Viande R atteint 4,61 €/kg net en juillet 2013, la Vache Mixte O cote 3,83 €/kg net en juin 2013. Pour le Jeune Bovin U son point culminant se situe à 4,15 €/kg de carcasse en aout 2012. Ainsi, sur la période 2010-2013, le cours des Jeune Bovin U augmente de 18 % et ceux des vaches de 34 %. Ces pics s'expliquent en partie par des prix des céréales plus élevés sur la période 2011-2012, qui ont motivé des retournements de prairies et des ventes d'animaux, ce qui a tendu le marché les années suivantes. Sur la période suivante, l'inversion est aussi forte pour les vaches qui perdent 14 % en valeur pour les Vaches Viandes R et 13 % en Vaches Mixtes O. Le cours du Jeune Bovin U se replie de 4 %.

Le prix des animaux maigres suit aussi une évolution cyclique en liaison avec la disponibilité en ferme et la demande des engraisseurs. Sur la période 2010-2019, pour les Mâles 400 kg, un maximum est atteint en août 2012 avec 2,9 €/kg vif et en septembre pour les Génisses 270 kg à 2,69 €/kg vif.

Sur la période 2010/2019, le cours du broutard charolais est globalement en progression et gagne 12%.

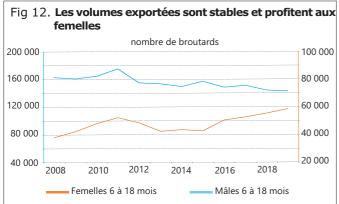
Pour les laitonnes, l'évolution distingue deux périodes, de 2010 à 2013 une hausse forte de 24 %, avec l'affirmation de la demande espagnole sur ce secteur, et finalement dans un second temps, le gain n'est plus que de 3 %.

En Bourgogne-Franche-Comté, le Résultat Courant Avant Impôts (RCAI) médian des éleveurs de bovins viande s'établit en moyenne à 18 640 €/UTANS de 2002 à 2009. Le 75è centile se situe à 10 000 € par UTANS au-dessus en moyenne et le 25è centile à 9 500 € de moins. De 2010 à 2018, le RCAI médian diminue à 16 500 €/UTANS. L'écart avec les plus hauts revenus reste stable (+ 9 500 €). Il en est de même avec les plus bas revenus (- 9 000 €).

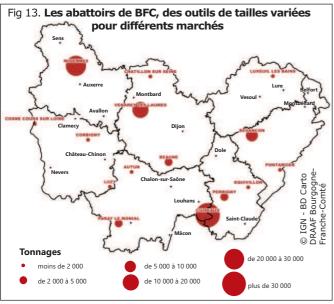
La mise en marché des bovins produits en Bourgogne-Franche-Comté, qu'ils soient vendus en maigre ou gras, est assurée par des opérateurs reconnus, coopératifs ou privés. Cinq organisations de producteurs (OPC) interviennent : Sicarev Coop, Feder Elevage (fusion de Global et Socaviac en juin 2020) et son antenne bio Feder Eleveurs Bio, Sicagieb et Franche-Comté Elevage. Trois organisations de producteurs non commerciales (OPNC) mettent en relation éleveurs et acheteurs : Elvéa 21-89, Elvéa 71-58 et Elvéa Franche-Comté. Le marché (cadran et gré à gré) de Saint-Christophe-en-Brionnais (71) et les cadrans de la Nièvre à Moulins-Engilbert et Corbigny sont les principaux marchés dans la région. En 2019, ils ont permis d'écouler 112 500 bovins (26 % de vaches et 47 % de broutards et laitonnes).

Les principaux débouchés sont l'export en vif d'animaux maigres vers l'Italie, l'Espagne et plus récemment au-delà de la Méditerranée. Ainsi, en 2019, 201 400 bovins ont été exportés dont 71 % de mâles et 29 % de femelles. Ce volume exporté est globalement stable sur la période 2008-2019. Toutefois, il a connu un pic en 2011 et des creux en 2013 et 2014. La Saône-et-Loire et la Nièvre produisent 77 % des animaux exportés (respectivement 48 % et 28 %).

Aux exportations, s'ajoutent la production de bovins finis. La distribution s'opère par les grandes et moyennes surfaces (GMS) mais aussi par la vente directe à la ferme ou autres circuits courts, les boucheries artisanales et plus récemment le commerce en ligne. Enfin, INTER-BEV, l'interprofession, regroupe l'ensemble des acteurs de la filière. Elle négocie des accords régissant l'activité de la filière bétail et viande en conformité avec le cadre réglementaire national et communautaire.



Source : Agreste - BDNI



Source : Agreste - BDNI - Diffaga 2019

La région Bourgogne-Franche-Comté compte quinze abattoirs de bovins dont deux mono-espèces l'un à Venarey-Lès-Laumes (21) et l'autre à Cuiseaux (71). Les abattoirs de la région ont traité, 107 900 tonnes de viande bovine (race lait et viande) en 2019. Depuis 1999, les abattages de bovins ont progressé de 6 %. Toutefois, à partir de 2015 jusqu'en 2018, les 112 000 tonnes sont dépassées. Aussi l'activité des abattoirs est en repli en 2019.

Les animaux abattus ne proviennent pas tous des élevages de la région et en 2019, 55 % des approvisionnements sont régionaux. Les autres proviennent principalement des régions limitrophes. De même, parmi les 111 700 tonnes de viande bovine produites par les élevages de Bourgogne-Franche-Comté, seules 53 % ont été travaillé par les abattoirs de la région. Les autres animaux produits en région sont principalement abattus en Auvergne-Rhône-Alpes (31 %) et en Bretagne (7 %).

Les bovins produits en région et abattus en région, le sont pour 40 % par les outils de Saône-et-Loire et 24 % par ceux de Côte-d'Or.

Première catégorie de bovins abattus, les vaches de réforme qui totalisent 38 % des tonnages abattus de la région avec une répartition de 61 % pour les vaches nourrices et 39 % pour les vaches laitières. En effet, l'établissement de Cuiseaux, appartenant au groupe Bigard, dispose d'une unité de transformation en steak haché, qui permet de valoriser les avants des carcasses, en particulier ceux des vaches de race laitière. Les taurillons mâles de moins de deux ans non castrés représentent la seconde catégorie avec 30 % des volumes abattus. Les génisses de race à viande de plus de 24 mois totalisent 20 % de l'ensemble, les veaux comptant 5 % de l'ensemble.

Fic	ı 14.	Les régions	d'abattage	des bovins	originaires de	e Bourgogne-Franche-Comté
-----	-------	-------------	------------	------------	----------------	---------------------------

	Bourgogne- Franche- Comté		Bretagne	Centre- Val de Loire	Grand Est	Hauts-de- France	Île-de- France	Normandie	Nouvelle- Aquitaine	Occitanie	Pays de la Loire	PACA	Total originaire BFC
Nb bovins	171 633	94 284	23 960	125	13 884	2 010	84	2 808	3 236	3 731	8 254	11	324 020
Tonnage	58 948	34 891	7 342	52	3 524	928	27	849	1 097	947	3 100	4	111 710
% du Tonnage	53%	31%	7%	0%	3%	1%	0%	1%	1%	1%	3%	0%	100%

Note de lecture :Sur les 324 020 bovins abattus originaires de BFC, seuls 171 633 sont abattus dans la région.

Source : Agreste - BDNI - Diffaga 2019

Signe et démarche de qualité (hors AB)

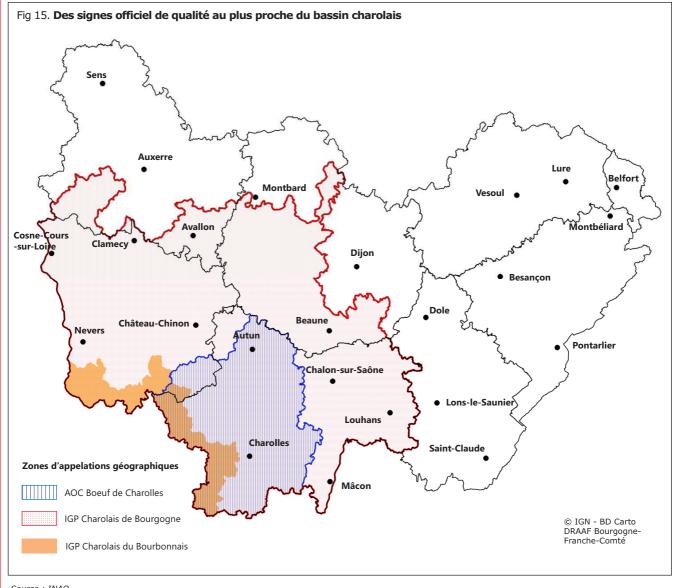
Concernant les bovins, 4 signes de qualité sont présents sur le territoire régional.

L'AOC Bœuf de Charolles reconnue en août 2010 par le Ministère de l'Agriculture et l'AOP en juillet 2014 par l'Union Européenne couvre la moitié ouest du département de Saône-et-Loire, une partie du département de la Loire, la frange sud-est du département de la Nièvre ainsi qu'une commune du Rhône, soit un total de 155 communes. En 2018, ce sont 180 éleveurs qui participent à ce signe de qualité pour un tonnage commercialisé de 590 tonnes, soit un quadruplement depuis sa création en 2010.

L'IGP Charolais de Bourgogne est reconnu en mai 2017 par l'UE. Il comprend 890 éleveurs adhérents en 2018 et a commercialisé cette même année 234 tonnes. Les bovins sont élevés et engraissés dans le bocage bourguignon. Cette aire géographique comprend 1 505 communes des départements de l'Ain, du Cher, de la Côte-d'Or, de la Loire, de la Nièvre, du Rhône, de la Saône-et-Loire et de l'Yonne.

L'IGP Bœuf charolais du Bourbonnais est le premier Label Rouge bovin adulte décerné en 1974, il obtient l'IGP en 1996. Principalement localisé dans l'Allier (Auvergne-Rhône-Alpes), il comprend aussi les communes limitrophes de la Nièvre, de la Saône-et-Loire, de la Creuse (Nouvelle-Aquitaine) et du Cher (Centre-Val-de Loire). Ce sont 109 producteurs en 2018, qui ont produit 1 067 tonnes de viande de bœuf sous signe de qualité.

Sur le territoire bourguignon est aussi présent un label rouge, décliné en 2 marques : Tendre Charolais et Plaisir Charolais. Ces deux marques (ainsi que la marque Tendre Agneaux) sont gérées par l'Association Charolais Label Rouge. En 2018, ce sont 1 753 éleveurs qui apportent 8 936 animaux labélisés (en hausse de 21 % au regard de 2017). Ces animaux sont pour moitié des génisses (52 %), le reste des vaches allaitantes ; les bœufs sont anecdotiques.



Source : INAO

En outre, l'interprofession a lancé en novembre 2012, une marque sur le territoire de Franche-Comté : Bœuf Comtois.

La production de bovins viande en Agriculture Biologique

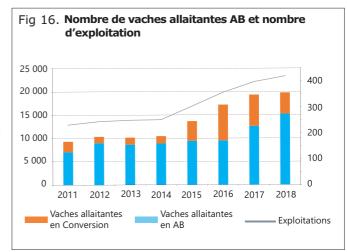
En 2018, ce sont 420 exploitations qui élèvent des vaches allaitantes en Agriculture Biologique en Bourgogne-Franche-Comté pour un total de 15 214 vaches à viande. En 8 ans, ce nombre de structure a progressé de 80 % et le nombre de vaches a plus que doublé.

Cependant, un pic de conversion a été atteint en 2016, depuis le mouvement se ralentit. En 2018, ce sont tout de même 4 552 vaches qui sont en conversion, ce qui traduit une bonne dynamique.

Ces élevages allaitants bio, sont principalement par ordre décroissant dans les départements de Saône-et-Loire, de la Nièvre, de la Haute-Saône et de la Côte-d'Or.

En 2017, la dynamique de conversion est plus marquée dans l'Yonne et la Côte-d'Or. A l'instar de l'Agriculture conventionnelle, la taille moyenne des troupeaux est la plus grande dans la Nièvre avec 69 vaches nourrices suivi de la Côte-d'Or et de la Saône-et-Loire (respectivement 59 et 58 vaches allaitantes).

Les élevages allaitants restent les systèmes de production où la plus-value liée à la certification AB est la plus faible. Leurs résultats économiques sont en baisse en 2018, notamment en lien avec la sécheresse (cf. chiffres OPA BFC). Toutefois, de plus en plus d'élevages ont mis en place les changements de système nécessaires au développement de l'engraissement indispensable à la valorisation de leurs animaux sur le marché bio : seuls 38 % des animaux bio vendus étaient engraissés en 2015, la moitié le sont en 2018! Il s'agit principalement d'une hausse de l'engraissement des femelles (vaches de réforme et génisses grasses).



Source : Agence Bio 2019

Fig 17. Répartition des vaches allaitantes AB par département en 2018

		Vaches a	llaitantes
	Nombre d'exploitations	Tetes en AB	Tetes en Conversion
Côte-d'Or	60	2371	721
Doubs	25	207	193
Jura	48	1115	344
Nièvre	66	3136	786
Haute-Saône	83	2576	960
Saône-et-Loire	93	4166	868
Yonne	41	1487	584
Terr. De Belfort	4	156	96
BFC	420	15 214	4 552

Source : Agence Bio 2019

Fig 18. La ferme "type bovins viandes AB" par département et dynamique

	SAU bio (ha)	% STH dans la SAU Vaches allaitantes Dynamic		Dynamique de con	ue de conversion 2018/2017		
Côte-d'Or	171	52%	59	Surfaces + 28 %	Cheptel + 15 %		
Doubs	78	74%	18	Surfaces + 6 %	Cheptel + 30 %		
Jura	103	74%	35	Surfaces + 14 %	Cheptel + 8 %		
Nièvre	154	58%	69	Surfaces + 20 %	Cheptel + 14 %		
Haute-Saône	111	71%	43	Surfaces + 1 %	Cheptel + 1 %		
Saône-et-Loire	117	77%	58	Surfaces + 20 %	Cheptel + 14 %		
Yonne	131	50%	51	Surfaces + 37 %	Cheptel + 24 %		
Terr. De Belfort	157	84%	80	Surfaces stables	Cheptel stable		

Source : ORAB-BFC, Agence Bio 2018

www.agreste.agriculture.gouv.fr

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Bourgogne Franche-Comté

Service Régional de l'information Statistique et Économique 4 bis Rue Hoche - BP 87865 -21078 Dijon Cedex Mél : srise.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.fr Tél : 03 80 39 30 12

Directeur : Vincent Favrichon

Directeur de la publication : Florent Viprey

Rédacteur : Laurent Barralis Composition : Yves Lebeau Dépôt légal : à parution ISSN : 2727-3415 © Agreste 2020